

Montréal, le 11 septembre 2017

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande de modification des tarifs et conditions de services de transport pour l'année 2018 d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité**  
**Dossier de la Régie : R-4012-2017**

---

Maître Fréchette,

La Régie prévoit tenir, dans le cadre du présent dossier, **une séance de travail le 22 septembre 2017 à compter de 9h30, dans ses locaux de Montréal, à la salle Riopelle.**

La séance de travail portera sur les enjeux liés à l'efficiencia du Transporteur. Plus précisément, la Régie s'attend à une présentation de la part du Transporteur, de ses pièces B-0008 et B-0009.

Outre les questions qui pourront être posées par la Régie et les intervenants lors de la séance de travail, la Régie demande au Transporteur d'élaborer davantage sur les enjeux faisant l'objet de l'annexe ci-jointe.

La Régie invite les intervenants qui seront reconnus au présent dossier à participer à cette séance. Les frais remboursables à cet effet correspondront aux montants forfaitaires prévus par le Guide de paiement de frais 2012, à l'article 31b), soit :

- 800 \$ pour une demi-journée;
- 1 600 \$ pour une journée.

Veuillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml

p.j.